

maximum et que l'on n'en put plus rien obtenir, ceux qui avaient ainsi travaillé et contribué à leur exploitation furent congédiés et s'en furent grossir les rangs des chômeurs. Si le Gouvernement ne veut pas prendre ces dispositions dès maintenant, pour sauvegarder le peu de ressources naturelles qui nous reste, il lui faudra le faire dans un avenir très rapproché. Voici l'une des plus importantes questions dont la Chambre ait été saisie depuis le commencement de la session. L'honorable député d'Algoma-Est demande si le Gouvernement devrait risquer 5 ou 6 millions dans une affaire qui n'est qu'à l'état de projet. Or, la première chose que le Gouvernement a faite après les élections de 1930 a été de convoquer le Parlement et de faire voter 20 millions pour soulager le chômage. Nous ne retirons rien de cette dépense, car nous faisons la charité et les bénéficiaires ne font rien. Ne vaudrait-il pas mieux les employer à prospecter? Beaucoup d'entre eux seraient contents de faire ce travail, plutôt que de le laisser aux soins d'intérêts particuliers qui, bien souvent, sont des étrangers.

M. CAMPBELL: Il y a un aspect de la question que la plupart des honorables préopinants n'ont pas abordé. Je veux parler de ce qu'il convient de faire avec les ressources encore inaliénées. On a discuté le point de savoir si l'on devait exproprier les réclamations déjà établies. Le ministre a créé chez les députés l'impression,—peut-être sans intention,—que tout le territoire est déjà occupé. Nous avons toutes les raisons de croire que de nombreux prospecteurs continuent de s'y rendre et que d'autres réclamations seront établies. Indépendamment des autres arguments, il y a la question de savoir ce qu'il s'agit de faire avec les ressources encore inaliénées.

Il y a un autre point que je voudrais discuter et qui est distinct de la question d'exploitation par l'État. En réalité, je n'ai pas proposé cela; j'ai suggéré au Gouvernement de prendre des dispositions quelconques, soit en exploitant les ressources lui-même, soit en contrôlant l'exploitation par l'initiative privée, afin de protéger les intérêts de la nation. Je m'aperçois que les membres du ministère sont capables d'invoquer de très bonnes raisons pour ne pas agir de la sorte. Néanmoins, je suggère de procéder à peu près comme on l'a fait pour l'or. A une période critique, l'automne dernier, le Gouvernement a interdit l'exportation de l'or autrement que par permis; par conséquent, la plus grande partie est vendue et maniée par le gouvernement fédéral. Voilà un moyen d'exercer une certaine autorité sur ces res-

[M. MacInnis.]

sources, même en permettant à l'initiative privée d'exécuter ses travaux.

Il y a d'autres moyens que l'on pourrait employer. J'ai été surpris et offensé de ne pas trouver chez les membres du parti ministériel cette prévoyance, cette perspicacité, cette nouveauté d'idée qu'a manifestées l'autre jour leur propre chef. En effet la déclaration du premier ministre concernant la radio était bien en avant de tout ce qui nous est venu jusqu'ici du parti ministériel. Il a fait preuve, relativement à la protection de nos ressources naturelles, d'une clairvoyance que peu ou pas d'autres membres de son parti n'ont manifestée. Je recommande aux honorables députés d'en face de suivre son exemple; ils n'ont rien de mieux à faire.

L'hon. M. LAPOINTE: Il reste encore cinq minutes et je pense avoir assez de temps pour signaler certaines choses qui me sont venues à l'esprit. Je veux parler de ce qu'on retire de la vente des terres des Indiens qui sont vendues.

L'hon. M. MURPHY: Monsieur le président, je ne voudrais pas paraître manquer de courtoisie, mais je rappelle à l'honorable député que nous discutons en ce moment un crédit du service administratif.

L'hon. M. LAPOINTE: Non, mon honorable ami fait erreur.

L'hon. M. MURPHY: Le sujet que l'honorable député entend discuter devrait venir sous le chapitre des Affaires indiennes.

L'hon. M. LAPOINTE: Le ministre a tort; nous discutons en ce moment le budget du département des Affaires indiennes.

L'hon. M. MURPHY: Alors toute la discussion est irrégulière.

M. le PRÉSIDENT: Oui, toute la discussion est irrégulière.

L'hon. M. RHODES: Il avait été entendu qu'un article serait réservé sur lequel pourrait rouler toute la discussion.

Des MEMBRES: Très bien!

L'hon. M. LAPOINTE: Nous discutons un crédit qui vise d'une façon générale les Affaires indiennes.

L'hon. M. MURPHY: Je regrette d'avoir été absent de la Chambre lorsque l'item a été abordé.

L'hon. M. LAPOINTE: J'aurai fini avant six heures.

L'hon. M. MURPHY: Très bien! allez-y!

L'hon. M. LAPOINTE: L'autre jour, le ministre a convenu que l'argent provenant de